



Communiqué des Maisons familiales rurales du 28 novembre 2013

2014, Année internationale de l'agriculture familiale : Les Maisons familiales rurales de 16 pays prennent position

Après avoir participé aux Rencontres de la vie associative organisées par l'Union nationale des Maisons familiales rurales de France les 22 et 23 novembre à Montpellier avec 1 500 congressistes, les délégations représentant les Maisons familiales rurales de 16 pays ont poursuivi leur travail, en séminaire du 24 au 28 novembre, avec le service des relations internationales de l'Union française et les fédérations départementales ou régionales impliquées.

L'Assemblée générale des Nations unies ayant proclamé l'année 2014 «Année internationale de l'agriculture familiale», les Maisons familiales rurales de ces 16 pays* ont travaillé ce sujet et publient, à cette occasion, le communiqué ci-dessous :

« Les agricultures familiales sont des activités agricoles et rurales entrepreneuriales, réalisées sur la base d'une main d'œuvre familiale, pour assurer la souveraineté alimentaire d'un territoire dans le respect de l'environnement et des identités culturelles. Elles permettent à chaque famille de dégager des revenus pour subvenir à ses besoins fondamentaux, et renforcent ainsi l'emploi et l'économie locale.

Nous, les Maisons familiales rurales, affirmons la nécessité :

- *d'un développement territorial respectueux de l'environnement, où les jeunes et les familles occupent une place centrale ;*
- *de reconnaître et de valoriser le métier d'agriculteur et la formation par alternance comme leviers de développement ;*
- *de faciliter l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et adultes formés, en sécurisant notamment leur accès au foncier et au financement ;*
- *de promouvoir l'emploi, la création d'activités et de richesses en milieu rural.*

Pour ce faire, nous, familles et acteurs ruraux, comptons sur l'engagement et la collaboration des partenaires locaux, nationaux et internationaux qui partagent notre vision, nos principes et nos valeurs. »

Montpellier, le 28 novembre 2013

*** Unions nationales des MFR du Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Colombie, Comores, France, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, République centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo.**

Information complémentaire : Valérie Plougastel (responsable service relations internationales - UNMFREO) - Tél. : **06.17.80.11.52** - Valerie.K.PLOUGASTEL@mfr.asso.fr



Présentation simplifiée des Maisons familiales rurales « Réussir autrement sa formation »

Chaque Maison familiale est un établissement scolaire qui propose des formations par alternance à tous les niveaux de l'enseignement professionnel (4^e, 3^e, CAP, Bac professionnel ou technologique, BTS...). Les jeunes ou les adultes présents dans les Maisons familiales rurales sont soit des **élèves sous statut scolaire** dépendant du ministère de l'Agriculture (**51 000**), soit des **apprentis** principalement dans des formations de l'Éducation nationale (**12 000**) ou soit encore des **stagiaires de la formation professionnelle continue** (**13 000**).

Les Maisons familiales rurales se caractérisent par leur pédagogie originale et leur approche éducative singulière. Elles associent la formation générale et la formation professionnelle en étroite relation avec les réalités du terrain, l'accueil en internat et en petits groupes, le suivi personnalisé des élèves, l'implication des parents et des entreprises, l'émergence du projet de chacun, le rôle d'accompagnateur des formateurs...

Chaque établissement est sous la responsabilité d'une association dont les membres sont les parents qui ont inscrit leurs enfants à la Maison familiale mais aussi des professionnels, des élus ou des responsables locaux.

Dans une Maison familiale rurale, on recense, en moyenne, 150 élèves (qui ne sont pas tous présents en même temps du fait de l'alternance – une partie des élèves sont en entreprise pendant que les autres sont à l'école) et 17 salariés. L'établissement compte environ 75 places en internat où l'accompagnement éducatif est important. Les élèves sont suivis par des formateurs (des moniteurs) qui assurent différentes activités : enseignement, animation, visites de stage...

Le mouvement des Maisons familiales rurales (MFR) en France regroupe **506 associations** réparties de la façon suivante : **436 associations locales, établissements de formation professionnelle**, et **70 associations de fédératives** : fédérations départementales et régionales, comités territoriaux pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française et une Union nationale.

Il existe également des Maisons familiales rurales dans plus de **30 pays à travers le monde**.

L'Union nationale française des MFR coordonne les activités du mouvement. Elle a pour objectifs de :

- garantir l'authenticité associative et éducative des MFR,
- impliquer chacune des associations dans l'élaboration du projet du mouvement,
- impulser une politique générale de création de nouvelles associations et d'ouverture de formations,
 - proposer une stratégie d'actions pour faire prendre en compte le point de vue des MFR,
 - représenter le mouvement auprès de différentes instances et administrations,
 - développer des actions de coopération internationale.

L'Union nationale des Maisons familiales est membre, entre autres, de l'**UNAF**, du groupe **Monde Rural**, du **CFSI**, de l'**AFDI**, de **Coordination SUD**...

Pour toute information complémentaire, consulter le site www.mfr.fr

Blog des MFR : <http://reussiraument.wordpress.com/>

Blog sur la formation en alternance : <http://patrickgues.wordpress.com/>